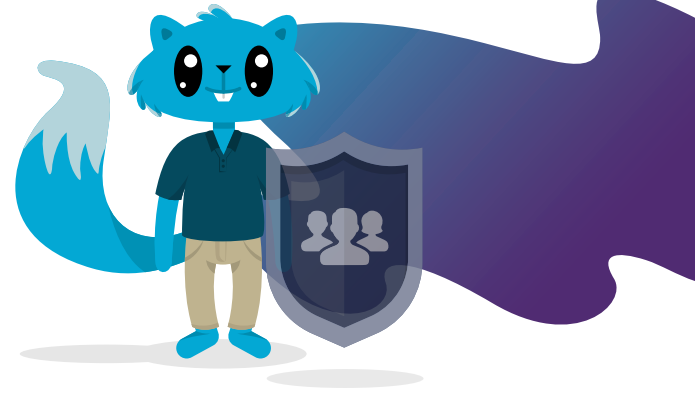




Saviez-vous qu'aujourd'hui beaucoup de Canadiens, qu'ils soient travailleurs autonomes, contractuels ou retraités, n'ont pas accès à une assurance collective ?

Quand vous atteignez la limite de la couverture prévue par le régime public, une assurance frais médicaux peut vous offrir la paix d'esprit en couvrant certains frais liés à des problèmes médicaux imprévus.



Un accident ou une maladie peut coûter cher

Lorsqu'un accident ou une maladie survient, certains coûts ne sont pas pris en charge par le régime d'assurance maladie de votre province. Vous pourriez donc devoir assumer les coûts pour :

- Le transport en ambulance
- Les frais d'hospitalisation
- Les fournitures médicales
- Les soins dentaires
- Les soins à domicile
- Les diagnostics et frais de laboratoire

L'assurance frais médicaux rapide et facile



Solution 100 % Web



Sans examen médical



Émission instantanée

En seulement quelques minutes, un contrat est émis instantanément sur le Web, et ce, sans tests médicaux.



LA PROTECTION



Jusqu'à 40 \$ par traitement auprès d'un professionnel de la santé (physiothérapeute, chiropraticien, etc.)



Indemnités illimitées pour le transport en ambulance.



Jusqu'à 1 000 \$ pour les services de diagnostic et frais de laboratoire.



Jusqu'à 1 000 \$ pour les plâtres, les écharpes et les bandes herniaires.



Jusqu'à 500 \$ pour les appareils auditifs.



Jusqu'à 500 \$ pour les soins dentaires à la suite d'un accident (par dent).



+ Pour l'ensemble des frais couverts, l'assurance frais médicaux vous rembourse vos dépenses engagées sans dépasser 10 000 \$ à vie.

Deux options s'offrent à vous :



Accident seulement



Accident et maladie